



Mairie de Pomponne

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire,

Membres en exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Marie-Agnès DESCOUX, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint

Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Ngoc Loi TRAN, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Catherine BARBERO a donné pouvoir à

Arnaud BRUNET

Isabelle JODIN a donné pouvoir à

Marie-Agnès DESCOUX

Patrick MICHEL a donné pouvoir à

Laurence AUDIBERT

Jean BEDU a donné pouvoir à

Hervé GUISE

Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à

Magali BOUARFE

Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à

Nathalie BEELS

Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à

Christophe PRUDHOMME

ETAIT ABSENT NON EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Fabrice BUSSY a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

* * * * *

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2023 à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-23 : Avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Pomponne, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire et l'Etablissement public foncier d'Ile de France (EPFIF)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'avenant n° 1 à la Convention d'Intervention Foncière conclue entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, la commune de Pomponne et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, afin de proroger la convention jusqu'au 30 juin 2024 inclus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

DELIBERATION N° 2023-24 : Election d'un adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 9 abstentions (M. GUISE, M. SCHMITT, Mme BOUARFE, Mme BEELS, Mme LONGEQUEUE, Mme FRANCOISE, M. PRUDHOMME, M. BAPTISTA), **DESIGNE** M. Ngoc Loi TRAN en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire.

Le tableau des adjoints est le suivant :

Mme	BARBERO	Catherine	1 ^{ère} Adjointe
M.	SCHAEFFER	Claude	2 ^{ème} Adjoint
Mme	AUDIBERT	Laurence	3 ^{ème} Adjointe
M.	BUSSY	Fabrice	4 ^{ème} Adjoint
Mme	DESCOUX	Marie-Agnès	5 ^{ème} Adjointe
M.	TRAN	Ngoc Loi	6 ^{ème} Adjoint
Mme	BILLY	Fanny	7 ^{ème} Adjointe

DELIBERATION N° 2023-25 : Modification de la dénomination et de la composition de 4 commissions municipales

DECIDE, à l'unanimité, de modifier les noms de certaines commissions selon le récapitulatif suivant :

NOM DES COMMISSIONS	Nouvelle dénomination ou nouvelle commission	Nombre de membres
Communication	inchangée	8
Finances et Vie économique	inchangée	11
Démocratie Locale / Vie des Quartiers / Actions intergénérationnelles et solidarités / Affaires Scolaires et Périscolaires / Petite enfance	Actions sociales /Affaires Scolaires et Périscolaires / Petite enfance / Jeunesse	8
Travaux / infrastructures	inchangée	8
Urbanisme / Patrimoine	inchangée	8
Cadre de vie / Projet de parc-Jardins partagés / Relation CAMG	Cadre de vie / Environnement	8
Associations / Animations / Sports / Culture / Jeunesse	Associations / Animations / Sports / Culture	8
Sécurité / Prévention	inchangée	8

APPROUVE le procédé de désignation par vote à main levée des Conseillers municipaux qui siégeront au sein de des commissions municipales suivantes :

1/ Actions sociales /Affaires Scolaires et Périscolaires / Petite enfance / Jeunesse

Sont élus :

- Mme DESCoux Marie-Agnès
- Mme JODIN Isabelle
- Mme LE MAITOUR Charlotte
- Mme BARBERO Catherine
- Mme MARTINS Sandrine
- M. TRAN Ngoc Loi
- Mme BEELS Nathalie
- M. PRUDHOMME Christophe

2/ Cadre de Vie / Environnement

Sont élus :

- M. TRAN Ngoc Loi
- Mme AUDIBERT Laurence
- Mme DUPRE Isabelle
- M. SCHAEFFER Claude
- M. LASSERRE Christophe
- Mme FOULON Brigitte
- M. GUISE Hervé
- M. PRUDHOMME Christophe

3/ Associations / Animations / Sports / Culture

Sont élus :

- M. BUSSY Fabrice
- Mme DESCoux Marie-Agnès
- Mme JODIN Isabelle
- Mme MARTINS Sandrine
- M. TRAN Ngoc Loi
- Mme LE MAITOUR Charlotte
- Mme BEELS Nathalie (à confirmer en séance)
- M. PRUDHOMME Christophe (à confirmer en séance)

4/ Finances et Vie économique

Sont élus

- Mme BARBERO Catherine
- M. BUSSY Fabrice
- Mme DESCoux Marie-Agnès
- M. SCHAEFFER Claude
- Mme AUDIBERT Laurence
- Mme BILLY Fanny
- M. TRAN Ngoc Loi
- M. SIOZAC Jean-Marc
- M. SCHMITT Arnaud
- M. LONGEQUEUE Jean-Marc
- M. PRUDHOMME Christophe

DELIBERATION N° 2023-26 : Engagement d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager la procédure de reprise des concessions en état d'abandon telle que définie par la loi et à signer tout document nécessaire au bon déroulement du processus.

DELIBERATION N° 2023-27 : Carte IMAGINE R : Participation de la commune au titre de l'année 2023/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE la participation communale pour la carte IMAGINE R « SCOLAIRE » et « ETUDIANT » pour les collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à 21 ans révolus, domiciliés à Pomponne, à la somme de 70 €, pour l'année scolaire 2023/2024.

DELIBERATION N° 2023-28 : Adhésion au service commun logement hébergement de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le projet de convention annexé à la délibération, **ADHERE** au service commun Logement/Hébergement de la CAMG.

DELIBERATION N° 2023-29 : Adhésion au groupement de commande Feu d'artifice 13 juillet 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes, avec les communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Dampmart, relative à la mise en place du feu d'artifice intercommunal le 13 juillet 2023 et tous les documents y afférents.

DELIBERATION N° 2023-30 : Taxe d'habitation – Détermination du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 11,90% pour l'exercice 2023.

DELIBERATION N° 2023-31 : Taxe d'aménagement – Modification du taux de taxe d'aménagement sur certains secteurs de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 20% sur les secteurs référencés UBc du secteur de la gare, et UD et UDht du quartier de la Pomponnette (selon Règlement graphique du PLU du 23 janvier 2020), **DIT** que les autres secteurs de la commune restent soumis au taux de taxe précédemment fixé, **DIT** que la présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible, **DIT** que la délibération et les plans ci-joints seront annexés pour information au plan local d'urbanisme et transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du code de l'urbanisme.

DELIBERATION N° 2023-32 : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'actualisation des comptes amortis selon le tableau ci-après,

Comptes	Catégorie de bien	Durée
202*	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme < 50 000€	5 ans
202*	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme > 50 000€	10 ans
2031*	Frais d'études » (non suivis de réalisation)	5 ans
2032*	Frais de recherche et de développement	5 ans

2033*	Frais d'insertion » (non suivis de réalisation) < 5000€	5 ans
2033*	Frais d'insertion » (non suivis de réalisation) > 5000€	10 ans
Subdivisions du 204*	Subventions d'équipement versées - mobilier, matériel et études	2 ans
Subdivisions du 204*	Subventions d'équipement versées - biens immobiliers et installations	30 ans
Subdivisions du 205*	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrain > 40 000€	30 ans
2151	Réseaux de voirie > 40 000€	20 ans
2152	Installations de voirie > 40 000€	20 ans
21533	Réseaux câblés > 40 000€	20 ans
21534	Réseaux d'électrification > 40 000€	20 ans
21538	Autres réseaux > 40 000€	20 ans
2157*	Matériel et outillage de voirie	20 ans
2158*	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans
2181*	Equipements de cuisines	10 ans
2181*	Equipements sportifs	8 ans
2181*	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182*	Voitures	5 ans
2182*	Camions et véhicules industriels	8 ans
2183*	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
2183*	Matériel informatique	5 ans
2184*	Mobilier	5 ans
2188*	Coffre-fort	30 ans
2188*	Autre matériel	5 ans
2188*	Equipement de cuisine	10 ans
2188*	Equipement sportifs	8 ans
* Amortissement obligatoire		

DIT que les biens relevant des comptes dont l'amortissement n'est pas obligatoire et dont la valeur d'acquisition TTC est inférieure à 1 000€ ne seront pas amortis, **DIT** que les biens relevant des comptes dont l'amortissement est obligatoire et dont la valeur d'acquisition TTC est inférieure à 1 000€ seront amortis sur un an, **DIT** que l'application de cette délibération prendra effet à compter de l'amortissement sur l'exercice 2023 des biens acquis sur l'exercice 2022.

DELIBERATION N° 2023-33 : PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des effectifs – Création de postes
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet, 2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet, 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet, **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

DELIBERATION N° 2023-34 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

21/03/2023	D2023-12	Convention d'études ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) pour une mission d'étude confiée à l'atelier de projet du Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement de septembre 2023 à mars 2024, pour un montant total de 20 000 € TTC payable après l'étude qui comprend (voir article 8) : - La prestation intellectuelle, - Les déplacements jusqu'au site, - Les déplacements à l'intérieur du site, - L'hébergement de l'équipe chargée de l'étude, - Les frais de mission des encadrants, - Les achats de documentation, des frais d'impression et autres menues dépenses.
23/03/2023	D2023-13	Convention de mise à disposition du préventeur des risques du service commun de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, à compter du 1 ^{er} janvier 2022, pour un montant annuel calculé en fonction de la quotité de travail affectée à la mission.
31/03/2023	D2023-14	Convention d'honoraires avec DESORGUES SOCIÉTÉ D'AVOCATS pour une mission d'assistance juridique et de représentation en justice avec un taux horaire fixé à 175 € HT pour des interventions de l'avocat.
14/04/2023	D2023-15	Renouvellement conc. N° 1100 (LEROUX) – 30 ans - 250 € (plan 1199)
14/04/2023	D2023- 16	Contrat de prestation de service avec Madame ROCHERON, Assistante Sociale, en auto-entreprise sise 13 bld Jean Rose à Meaux (77100) pour accompagnement social auprès des habitants et des agents de la commune de Pomponne à compter du 28 avril 2023 pour un an, aux tarifs suivants : - 40€ par heure isolée ; - 100€ par demi-journée ; - 150€ par journée complète.
24/04/2023	D2023-17	Contrat de cession de licence, d'accompagnement des utilisateurs et d'hébergement des logiciels et des données par Milleime Cloud Integral avec JVS MAIRISTEM pour un montant de 9 430.00€ HT (11 316€ TTC) pour 3 ans.
27/04/2023	D2023-18	Contrat pour la prestation de contrôle, d'entretien et de maintenance des aires collectives des jeux, sols amortissants et des équipements sportifs pour un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans pour un montant de 8 140.00€ HT (9 768.00€ TTC) avec la Société RECRE'ACTION
10/05/2023	D2023-19	Achat concession n°1101 (PASTOORS) – 250 € (plan n°1417)
15/05/2023	D2023-20	Achat concession n°1102 (LE ROMANCER) – 250 € (plan n°1418)

* * * * *

Fin de séance 21h25